

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU GROUPEMENT D'ACTION CONTRE LEMANPARC  
DU 23 NOVEMBRE 1994  
A L'AULA DU COLLEGE DE CLOS BEGUIN

M. VALLET, président, ouvre la séance à 20 h. 20 et remercie les membres du groupement, au nombre de 45, qui se sont donné la peine d'assister à l'assemblée générale.

Le rapport du président mentionne que le comité s'est réuni à six reprises au cours de cette année et qu'il a eu plusieurs rencontres avec Me Haldy.

En mars 1994, le Département des Travaux publics a rejeté l'ensemble des points évoqués dans notre requête et nous avons décidé de recourir seuls au Tribunal administratif, mais nous avons eu des contacts avec d'autres opposants, tels que l'APAR et un groupe privé. Le temps imparti étant très court, nous n'avons pu consulter les membres du groupement.

En mai 1994, nous avons envoyé aux membres une lettre avec 270 questionnaires et nous en avons reçu 109 en retour, ce qui représente un pourcentage de 40 %.

- 94 personnes ont répondu positivement à la 1re question : "Je souhaite que le Comité du Groupement d'action contre Lémanparc, s'il le juge approprié, recoure au Tribunal fédéral, dans le cas où notre recours serait rejeté par le Tribunal administratif"
- 97 à la deuxième question : "Je suis d'accord que le comité décide, pour des raisons économiques, de s'associer aux autres opposants pour former un recours au Tribunal fédéral (APAR / Schneider et consorts) etc.
- 80 à la troisième question : "Je me déclare prêt à augmenter ma cotisation, respectivement à recruter de nouveaux membres pour assurer les rentrées de cotisations, ceci dans l'hypothèse d'un recours au Tribunal fédéral".

M. Vallet remercie tous ceux qui ont répondu au questionnaire.

En septembre 1994, plusieurs membres du Comité ont rencontré Me Haldy. M. Greset et M. Bohren ont effectué un immense travail pour démontrer que Lémanparc est un projet dépassé. Le président tient à remercier les membres du comité, Me Haldy et tous les membres du groupement qui soutiennent cette cause.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 9 décembre 1993 est lu par Mme Buchmann. Aucune question n'est posée.

Le rapport du trésorier, M. GRESET mentionne que la fortune du groupement s'élève à fr. 8'622.- contre fr. 7'113.- en 1993, soit une augmentation de fr. 1'509.-. Les dons reçus s'élèvent à fr. 8'480.- contre fr. 7'325.- en 1993. 157 personnes ont payé leur cotisation cette année, contre 211 l'année passée, soit une diminution de 54 personnes. M. Greset lance un appel pour que le nombre des cotisants soit augmenté et remercie tous les donateurs qui soutiennent le comité.

Il a été dépensé fr. 10'000.- pour les frais juridiques et env. fr. 3'763.- pour les frais de secrétariat.

Mme Claudine DUNANT et Mme Hélène WOLF, vérificatrices des comptes, donnent décharge au trésorier et attestent de la tenue parfaite des comptes. L'assistance n'ayant pas de remarques à faire, le rapport est adopté.

Mme MORIER et Mme VALLET seront les nouvelles vérificatrices des comptes pour l'année prochaine.

Le point 5 de l'ordre du jour étant la réélection du comité, celui-ci reste composé des mêmes membres, soit :

- M. Jean Vallet, président
- M. Hansueli BOHREN, vice-président
- M. Jean-François GRESET, trésorier
- M. Frédéric de MULINEN, membre
- Mme Françoise BUCHMANN, secrétaire

M. Bohren, hospitalisé, ne pouvant assister à cette assemblée générale, M. Vallet fait tous ses vœux pour sa guérison.

Me HALDY, dans son exposé, explique que nous sommes maintenant dans une phase juridique et d'attente.

Le Conseil d'Etat craignant que sa compétence soit invalidée par le Tribunal fédéral, a décidé de faire examiner les requêtes concernant le dossier de Lémanparc par le Tribunal administratif. Auparavant, le Département des Travaux publics avait refusé la requête de l'APAR, ainsi que la nôtre, et les trois avocats des requérants, Me Ballenegger, Me Bovay et Me Haldy, ont décidé de recourir séparément, le délai étant trop court pour engager une action commune, mais au cas où il faudrait aller devant le Tribunal fédéral, il pourrait être opportun de faire cause commune.

Me Haldy souhaiterait que M. GRESET et M. BOHREN contactent des spécialistes pouvant faire une contre-expertise de celle faite par TRANSITEC.

Plusieurs questions sont posées à Me Haldy, en particulier par M. Constantin sur des points juridiques. Ce dernier mentionne également que le Conseil d'Etat a mené toutes les négociations en faveur de Migros. Pour M. Guex, ce projet n'est plus actuel.

Au cas où la Municipalité changeait d'optique par le biais d'un plan directeur communal, les données seraient modifiées, mais il est clair que l'Etat devrait dédommager Migros.

Suite à la suggestion faite par Mme Claudine Dunant de créer un centre tel que Métropole 2000 aux Ateliers de Vevey, Me Haldy ne pense pas que ce soit utile de contacter les promoteurs de Migros à ce sujet, ce serait même leur faire de la publicité et le Groupement ne peut s'occuper d'une autre Commune. L'objectif du Groupement est de lutter juridiquement mais la possibilité de négocier avec le promoteur est ouverte.

Plusieurs interventions sont faites :

M. Filipozzi (aménagement du territoire), M. Constantin (la Migros devrait participer aux frais d'aménagement routier), M. Carrard (nous sommes perçus comme des opposants d'habitude), Mme Beausire (la Migros n'a pas l'intention de renoncer à son projet), M. Morier (les Ateliers de Vevey seraient un projet intéressant), M. Greset (la Migros aurait les moyens de construire Lémanparc et un centre aux Ateliers).

M. Vallet propose de passer à un vote pour savoir si le Comité doit continuer à s'occuper de la procédure ou s'il doit prendre contact avec Migros. L'unanimité des membres est pour que le Comité continue comme auparavant.

M. Vallet remercie Me Haldy pour tout le travail qu'il a effectué.

Trois dames ayant été à Abtwil le 15 novembre 1994, Mme Buchmann lit un rapport sur ce qu'elles ont vu à Sântispark. Chaque membre reçoit un argumentaire et Mme Greset montre quelques diapos sur Sântispark.

Une dernière proposition est faite par M. Guex qui suggère que le Comité organise un concours doté de prix pour des jeunes du CESSEV sur ce qu'on pourrait faire sur la parcelle de Pré-au-Blanc.

Pour M. Vallet, l'idée est intéressante mais le Comité a déjà un très grand travail à fournir. M. Gasser trouve que le Comité a le mandat de poursuivre son action juridique. Mme Chastellain propose à M. Guex de prendre contact avec M. Durussel du CESSEV.

La discussion étant close, le président lève la séance à 22 h. 35.